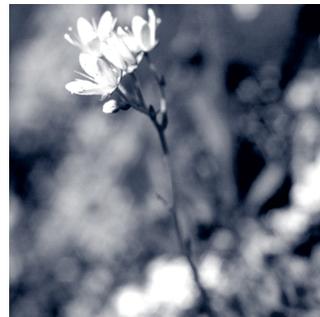
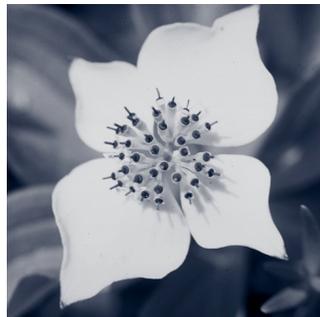




Plan d'action pour les personnes âgées

2002-2003

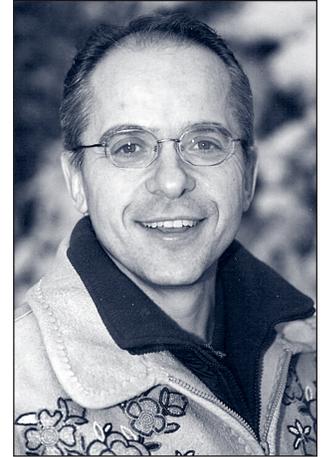
Réponse du gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest à la *Révision des
programmes et services offerts aux personnes âgées*



Juin 2002



Message du ministre



J'ai le plaisir de présenter la réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la *Révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées* (février 2002).

Le Plan d'action pour les personnes âgées répond aux préoccupations et aux recommandations formulées par les personnes âgées, les communautés, les aidants et le public. Il tire parti de la base actuelle des programmes offerts aux personnes âgées, grâce à une intégration et à une coordination améliorées des services à tous les paliers de gouvernement et à une meilleure conception des programmes dans plusieurs secteurs.

Le Plan d'action reconnaît aussi la précieuse contribution des personnes âgées à la société et au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs mesures rehausseront le profil des personnes âgées et entraîneront la création d'un forum qui donnera aux personnes âgées l'occasion de participer de façon continue aux décisions actuelles et futures du gouvernement.

J'ai hâte d'informer les personnes âgées et tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest des progrès que nous accomplirons dans la mise en œuvre de ces mesures au cours de l'année qui vient.

Le ministre responsables des aînés,

J. Michael Miltenberger



Table des matières

Introduction	1
Donner la parole aux personnes âgées	3
Intégration et coordination des programmes	4
Amélioration des programmes	6
Information des personnes âgées et du public	11
Recherche et élaboration de politiques	15
Étapes suivantes	17



Introduction

En juin 2000, les membres de la 14e Assemblée législative ont adopté une motion recommandant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) de procéder à une révision approfondie des programmes offerts aux personnes âgées. À cette fin, un groupe de travail formé de représentants des ministères et des organismes suivants a été mis sur pied :

- la NWT Seniors Society,
- le ministère de l'Exécutif,
- le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation,
- le ministère de la Santé et des Services sociaux,
- le ministère des Affaires municipales et communautaires,
- le Secrétariat du Conseil de gestion financière,
- le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest,
- la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

L'année suivante, le groupe de travail a effectué une analyse technique des programmes et des services actuels et mené des consultations auprès des communautés, des organismes de personnes âgées, des aidants et du public. Son travail était guidé par un certain nombre de principes reflétant les valeurs fondamentales suivantes :

- le traitement juste et équitable de toutes les personnes âgées visées par les programmes gouvernementaux;
- l'accès des personnes âgées à des programmes gouvernementaux harmonisés d'un ministère à l'autre;
- la viabilité financière des programmes destinés aux personnes âgées.

En mai 2002, le Cabinet a approuvé le rapport intitulé *Révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées (Review of Programs and Services for Seniors)*, de même que les 28 recommandations et mesures qui en découlent. Ces recommandations et ces mesures sont résumées dans le *Plan d'action pour les personnes âgées*.



Donner la parole aux personnes âgées

	Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
<p>1 Forum des personnes âgées</p> <p>Le groupe de travail recommande que le GTNO appuie l'organisation d'un forum des personnes âgées une fois au cours du mandat de chaque Assemblée législative.</p> <p>Mesure 1.1 Ensemble, le GTNO et la NWT Seniors Society fixeront la date du premier forum des personnes âgées et en établiront le programme.</p>	<p>Juin 2002</p>	<p>Santé et Services sociaux</p>
<p>2 Révision des programmes et des services</p> <p>Le groupe de travail recommande que le GTNO procède à une révision complète des programmes et des services offerts aux personnes âgées, une fois au cours du mandat de chaque Assemblée et avant la tenue du forum des personnes âgées.</p> <p>Mesure 2.1 Le GTNO et la NWT Seniors Society détermineront ensemble l'année de la prochaine révision et les paramètres des révisions futures.</p>	<p>Juin 2002</p>	<p>Ministre responsable des aînés</p>
<p>3 Participation communautaire</p> <p>Le groupe de travail recommande que les ministères du GTNO collaborent de plus près avec le Conseil consultatif des personnes âgées des T.N.-O. et les organismes de personnes âgées, pour trouver des moyens d'intégrer les aînés aux affaires et à la vie sociale de leur communauté.</p> <p>Mesure 3.1 Encourager les ministères à organiser à intervalles réguliers des rencontres avec les organismes communautaires de personnes âgées.</p>	<p>Continu</p>	<p>Comité interministériel*</p>

*Comité interministériel des programmes pour les personnes âgées, qui relève du sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux.



Intégration et coordination des programmes

4 Organisation et administration des programmes

Le groupe de travail recommande que le GTNO répertorie des options quant à l'organisation et à l'administration des programmes gouvernementaux pour les personnes âgées, y compris :

- la faisabilité et les implications d'établir un guichet unique d'accès au niveau communautaire, par le biais de la technologie, d'un lieu physique, ou des deux;

Mesure 4.1 Désigner un guichet unique d'accès, y compris l'endroit où les programmes et les services seront regroupés au niveau communautaire.

- la faisabilité et les implications de consolider l'ensemble ou une partie des programmes au sein d'une seule unité administrative;

Mesure 4.2 Rejeter la recommandation 4.1, et entreprendre plutôt la mise sur pied d'un comité de coordination des programmes et des services offerts aux personnes âgées (voir la recommandation no 6).

- la faisabilité et les implications d'établir une carte d'identité universelle et un formulaire de demande unique pour tous les programmes destinés aux personnes âgées.

Mesure 4.3 Élaborer des moyens d'établir un système d'identification universel.

Date visée

Responsable de la mise en oeuvre

Septembre 2002

Comité interministériel*

Décembre 2002

Décembre 2002



Intégration et coordination des programmes

5 Coordination au niveau communautaire

Le groupe de travail recommande que les ministères du GTNO travaillent conjointement avec les organismes et les fournisseurs de services dans chaque communauté des T.N.-O., dans la mesure où c'est faisable dans la communauté, et qu'ils établissent des comités communautaires de coordination des services aux personnes âgées ayant le mandat d'améliorer la coordination entre les ministères et les organismes ainsi que les services fournis aux personnes âgées.

Le comité communautaire de coordination se réunirait au besoin pour discuter des questions d'importance pour les personnes âgées de la communauté. Il serait présidé par un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les rapports, les renseignements ou les mesures recommandées émanant des différents comités communautaires de coordination seraient acheminés vers les ministères du GTNO et vers les organismes communautaires et administrations locales appropriés.

Mesure 5.1 Mettre sur pied des comités de coordination des services aux personnes âgées dans les communautés intéressées, conjointement avec la NWT Seniors Society et les organismes communautaires, s'il y a lieu.

Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
Septembre 2002	Santé et Services sociaux

6 Coordination interministérielle

Le groupe de travail recommande que le GTNO renforce l'approche interministérielle par l'entremise du ministre responsable des aînés, en établissant un comité de fonctionnaires chargé des programmes et services offerts aux personnes âgées. Ce comité aura le mandat de veiller à ce que ces programmes et services soient coordonnés au sein du gouvernement et que le personnel ait recours à une approche interministérielle pour s'occuper des questions et des programmes gouvernementaux concernant les personnes âgées.

Mesure 6.1 Établir un comité regroupant les organismes et ministères participants, soit les ministères de l'Exécutif, de la Santé et des services sociaux, de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, des Affaires municipales et communautaires, la Société d'habitation des T.N.-O. et la NWT Seniors Society.

Mesure 6.2 Définir le mandat du comité.

Juin 2002	Santé et Services sociaux
Juin 2002	Comité interministériel*

Amélioration des programmes

7 Évaluation du revenu

Le groupe de travail recommande que les ministères adoptent des critères pour évaluer et déterminer l'admissibilité des personnes âgées aux programmes gouvernementaux, en se basant sur les résultats du projet d'harmonisation du logement social et du soutien du revenu.

Mesure 7.1 Examiner les normes de programmes existantes pour l'évaluation du revenu et établir des lignes directrices qui seront utilisées dans tous les ministères visés.

Le groupe de travail recommande en outre d'adapter une échelle de prestations échelonnées pour les programmes subordonnés aux revenus, s'il y a lieu.

Mesure 7.2 Examiner les programmes existants qui comportent des critères d'évaluation du revenu et déterminer s'il est possible de les modifier pour satisfaire aux normes.

Date visée

Responsable de la mise en oeuvre

Octobre 2002

Comité interministériel*

Octobre 2002

Comité interministériel*

8 Âge d'admissibilité aux programmes

Le groupe de travail reconnaît que les personnes âgées ont demandé de fixer à 60 ans l'âge minimal d'admissibilité à tous les programmes et services offerts aux personnes âgées. Il reconnaît aussi que cette mesure pourrait entraîner des coûts élevés pour le GTNO.

En se fondant sur l'analyse détaillée contenue dans ce rapport, le groupe de travail recommande que le GTNO n'abaisse pas à 60 ans l'âge d'admissibilité aux programmes suivants : la prestation supplémentaire aux personnes âgées, le remboursement des impôts fonciers aux personnes âgées et la réduction consentie sur les droits applicables à l'immatriculation et au permis de conduire.

Pas d'autre mesure nécessaire.

S.O.

S.O.

9 Consolidation des programmes de soutien du revenu

Le groupe de travail recommande que le GTNO termine l'analyse de la proposition concernant la consolidation de tous les soutiens financiers subordonnés aux revenus en un système unique d'administration et de paiement.

Mesure 9.1 Terminer l'analyse et soumettre des recommandations au Cabinet quant à la consolidation des soutiens financiers subordonnés aux revenus.

Décembre 2002

Éducation, Culture et Formation



Amélioration des programmes

10 Inflation

Le groupe de travail recommande que les seuils de revenu établis pour déterminer l'admissibilité aux soutiens financiers ou au soutien du revenu pour les personnes âgées reflètent les différences du coût de la vie qui existent aux T.N.-O. Il recommande aussi de tenir compte des augmentations de prix causées par l'inflation, en rajustant périodiquement ces seuils en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Mesure 10.1 Élaborer un échéancier annuel pour l'examen des pressions inflationnistes sur les soutiens financiers ou les soutiens du revenu.

Date
visée

Responsable de
la mise en
oeuvre

Juillet 2002

Comité
interministériel*

11 Caractère suffisant des revenus

Le groupe de travail recommande que le GTNO entreprenne une recherche sur ce qui constitue un revenu suffisant pour les personnes âgées et qu'il mette l'accent sur :

- les préoccupations financières immédiates des personnes âgées dans le besoin;
- la comparaison des niveaux de revenu et de soutien financier dans l'ensemble du Canada;
- les conséquences des disparités de revenus chez les personnes âgées aux T.N.-O., y compris les questions relatives au coût de la vie;
- la prévision des niveaux de revenus de retraite suffisants pour la prochaine génération de personnes âgées;
- la faisabilité d'adapter d'autres systèmes ou d'autres modèles de soutien du revenu aux T.N.-O. (y compris les modèles de revenu minimal ou de revenu garanti).

Mesure 11.1 Effectuer l'analyse des revenus actuels des personnes âgées et l'estimation des niveaux de revenus pour les années à venir.

Septembre 2002

Éducation,
Culture et
Formation



Amélioration des programmes

15 Cadre d'intervention en matière de soins continus

Le groupe de travail recommande que le cadre d'intervention en matière de soins continus actuellement en élaboration comporte les éléments suivants :

Soins à domicile : Utiliser le Programme de soins de santé à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits pour améliorer les services de soins à domicile offerts à tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Cela inclut la communication d'information sur les programmes et la formation continue des travailleurs préposés aux soins à domicile.

Mesure 15.1 Continuer d'améliorer les programmes de soins à domicile. Publier du matériel informatif au sujet des activités reliées aux programmes de soins à domicile et de soins communautaires.

Soins à long terme : Besoins actuels et futurs en matière de soins à long terme et de services de dépannage à domicile qui aideront les personnes âgées à demeurer chez elles ou dans leur famille le plus longtemps possible.

Mesure 15.2 Terminer l'évaluation des besoins en matière de soins à long terme pour déterminer le nombre de lits requis dans les établissements et les types de programmes qui seront nécessaires dans les 5 à 10 prochaines années et les inclure dans le cadre d'intervention en matière de soins continus.

Personnes atteintes d'un trouble cognitif : Programme de soutien à la famille, au conjoint et à d'autres personnes lorsqu'une personne atteinte d'un trouble cognitif vit à la maison. De plus, le GTNO examinera des options en matière de logement pour les personnes atteintes d'un trouble cognitif.

Mesure 15.3 Aborder les services de réadaptation par le biais du volet de la prestation de services du Plan d'action concernant le système de services de santé et de services sociaux des T.N.-O.

Services de réadaptation : Accroître l'accès à des services de réadaptation physique et d'ergothérapie, et à d'autres services médicaux et de réadaptation spécialisés, selon les besoins de tous les groupes d'âge.

Mesure 15.4 Achever l'ensemble du cadre d'intervention en matière de soins continus.

Soins palliatifs : Élaborer et fournir de l'information, de la formation et des services de soutien aux familles, aux aidants et au public, quant aux questions relatives à la fin de la vie, et ce, pour tous les âges.

Mesure 15.5 Former les travailleurs de la santé et d'autres intervenants pour qu'ils fournissent du soutien aux familles, aux aidants et au public quant aux questions relatives à la fin de la vie.

Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
Septembre 2002	Santé et Services sociaux
Avril 2002	Santé et Services sociaux
Septembre 2002	Santé et Services sociaux
Juin 2002	Santé et Services sociaux
Continu	Santé et Services sociaux

Amélioration des programmes

16 Prestations d'assurance-maladie complémentaire

Le groupe de travail recommande que le GTNO examine les prestations actuelles du Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire et qu'il apporte des modifications aux composantes suivantes du programme, s'il y a lieu :

- les indemnités de déplacement pour raisons médicales;
- les accompagnateurs médicaux;
- les fournitures, les aides et les appareils médicaux.

Mesure 16.1 Examiner les besoins des personnes âgées dans le contexte général de l'examen du Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire actuellement en cours.

Date visée

Responsable de la mise en oeuvre

Décembre 2002

Santé et Services sociaux

17 Emploi

Le groupe de travail recommande que le GTNO trouve des solutions aux problèmes reliés à l'emploi et au style de vie que connaissent certaines personnes âgées et certaines personnes qui approchent l'âge de la retraite et qui éprouvent de la difficulté à conserver un emploi.

Mesure 17.1 Évaluer les difficultés des travailleurs âgés aux T.N.-O. et adapter les programmes actuels pour répondre à leurs besoins.

Mesure 17.2 Collaborer avec le gouvernement fédéral à des projets d'emploi destinés aux personnes qui approchent l'âge de la retraite.

Mars 2003

Éducation, Culture et Formation

Mars 2003

Éducation, Culture et Formation

18 Transports

Le groupe de travail fait valoir l'importance, pour toutes les parties concernées, de trouver et de financer des options en matière de transport, dans les communautés où le transport empêche les personnes âgées de participer aux activités de la vie quotidienne.

Mesure 18.1 Examiner les questions relatives au transport et élaborer des options susceptibles d'aider les communautés.

Décembre 2002

Comité interministériel*

Information des personnes âgées et du public

19 Communication et information

Le groupe de travail recommande que le GTNO améliore les approches qu'utilisent actuellement ses ministères pour fournir de l'information sur les programmes, services et activités à l'intention des personnes âgées.

Mesure 19.1 Élaborer un plan de communication pour informer les personnes âgées et le public des programmes et des services.

Mesure 19.2 Mettre à jour chaque année le Seniors Handbook.

Date
visée

Responsable de
la mise en
oeuvre

Juin 2002

Comité
interministériel*

s.o.

20 Base de données à l'intention des personnes âgées

Le groupe de travail recommande que le GTNO appuie la création d'un site Web présentant de l'information à l'intention des personnes âgées. Ce site comprendra des renseignements sur les programmes et les services, des données démographiques, des liens vers des sites nationaux et d'autres renseignements utiles pour les personnes âgées des T.N.-O.

Mesure 20.1 Modifier le site Web actuel.

Juillet 2003

Santé et
Services
sociaux

Information des personnes âgées et du public

21 Mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Le groupe de travail reconnaît que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées sont un problème aux T.N.-O. et recommande, à titre prioritaire, que le GTNO appuie une campagne de sensibilisation du public qui sera mise en œuvre en collaboration avec la NWT Seniors Society et tout autre organisme approprié, le cas échéant. Cette campagne de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées pourrait comprendre des ateliers communautaires et la publication de documents d'information.

Mesure 21.1 Collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la Stratégie en matière de dépendance et de toxicomanies, de santé mentale et de violence familiale aux Territoires du Nord-Ouest et y incorporer une campagne de sensibilisation du public aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Les ateliers devraient être présentés à la demande des communautés et au moment opportun pour elles.

Mesure 21.2 En collaboration avec la NWT Seniors Society, offrir aux organismes communautaires de la formation et des ateliers sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, et ce, au moment opportun pour les communautés.

Le groupe de travail suggère aussi au GTNO d'inclure la protection des personnes âgées, ou de prévoir des dispositions à cet égard, dans une éventuelle loi sur la violence familiale.

Mesure 21.3 Travailler avec la NWT Seniors Society pour élaborer des ateliers et des critères en matière de formation.

Date
visée

Responsable de
la mise en
œuvre

Septembre 2002

Santé et
Services
sociaux
and
NWT Seniors
Society

Septembre 2002

Santé et
Services
sociaux
and NWT
Seniors
Society

Septembre 2002

Santé et
Services
sociaux
and
NWT Seniors
Society

Information des personnes âgées et du public

22 Ateliers faciles d'accès pour les personnes âgées	Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
<p>La connaissance des problèmes touchant le style de vie des personnes âgées est un élément essentiel de la façon dont la société en général comprend les aînés et répond à leurs besoins. L'information et les ateliers éducatifs faciles d'accès pour les personnes âgées constituent un moyen de sensibiliser le public aux besoins de ce groupe d'âge. Le groupe de travail recommande que le GTNO continue d'appuyer la NWT Seniors Society pour offrir des ateliers aux personnes âgées, dans les écoles des T.N.-O. et au sein des secteurs public et privé.</p> <p>Mesure 22.1 Travailler avec la NWT Seniors Society pour déterminer les besoins spécifiques, y compris les ressources nécessaires pour offrir des ateliers faciles d'accès aux personnes âgées.</p>	Septembre 2002	Santé et Services sociaux and NWT Seniors Society
<p>23 Planification de la retraite</p> <p>La planification de la pré-retraite et de la retraite peut avoir un effet positif sur la vie des personnes âgées. Ainsi, le groupe de travail recommande que le GTNO élabore une campagne d'information et de sensibilisation du public mettant l'accent sur les questions relatives à la retraite.</p> <p>Mesure 23.1 Élaborer une campagne de sensibilisation du public mettant l'accent sur la planification de la retraite et en faire la diffusion.</p>	Mars 2003	Comité interministériel*
<p>24 Consolidation des lignes téléphoniques sans frais</p> <p>Le groupe de travail recommande que le GTNO et la NWT Seniors Society examinent la faisabilité de consolider en une seule les lignes téléphoniques sans frais que les personnes âgées utilisent pour communiquer avec le gouvernement au sujet de ses programmes et de ses services.</p> <p>Mesure 24.1 Examiner la faisabilité de consolider en une seule les lignes téléphoniques sans frais pour les programmes et services destinés aux personnes âgées.</p>	Juillet 2003	Santé et Services sociaux

Information des personnes âgées et du public

25 Bénévolat

Le groupe de travail recommande que le GTNO continue de travailler avec les organismes communautaires pour valoriser le rôle du bénévolat dans les communautés et accroître le soutien qu'apportent tous les membres de la société aux personnes âgées.

Mesure 25.1 Le comité de fonctionnaires chargé des programmes offerts aux personnes âgées élaboreront un plan de travail pour mettre en œuvre cette recommandation. Ce plan de travail devrait être relié à la Stratégie sur le bénévolat du GTNO.

Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
Décembre 2002	Comité interministériel*

Recherche et élaboration de politiques

26 Recherche

Le groupe de travail recommande que le GTNO continue de faire des recherches sur les questions touchant les programmes offerts aux personnes âgées et la qualité de vie de celles-ci, notamment sur ce qui suit :

- la nature des changements démographiques aux T.N.-O. et leurs conséquences sur les programmes;
- des modèles innovateurs de prestation de programmes;
- les questions de planification des programmes.

Mesure 26.1 Dresser un plan de recherche au sujet des questions cruciales et des tendances touchant les personnes âgées des T.N.-O.

Décembre 2002

Responsable de la mise en oeuvre

Santé et Services sociaux

Mesure 26.2 Publier un rapport qui présente des données démographiques, les tendances relatives aux personnes âgées et leurs besoins en matière de santé.

Septembre 2002

Santé et Services sociaux

27 Principes des programmes

Le groupe de travail recommande que le GTNO intègre à son cadre stratégique en matière de programmes et de services offerts aux personnes âgées les principes suivants extraits du Cadre national sur le vieillissement :

- dignité - être traité avec respect, peu importe sa situation;
- autonomie - avoir la maîtrise de sa vie; être capable de faire pour soi autant de choses que possible et de faire ses propres choix;
- participation - s'engager, demeurer actif et participer à la vie collective;
- équité - avoir l'assurance que les besoins réels des aînés, aussi divers soient-ils, sont considérés comme aussi importants que ceux des autres groupes;
- sécurité - recevoir, en vieillissant, un revenu suffisant et avoir accès à un milieu de vie sûr, qui est source de soutien.

Mesure 27.1 Convenu aux termes de la recommandation 28 (Cadre stratégique)

Mars 2003

Santé et Services sociaux



Recherche et élaboration de politiques

28 Cadre stratégique

Le groupe de travail recommande que le GTNO adopte un cadre stratégique pour l'élaboration de programmes à l'intention des personnes âgées, selon le modèle décrit à la page 21 de la Révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées (*Review of Programs and Services for Seniors*).

Mesure 28.1 Élaborer un cadre stratégique applicable à tous les programmes et services du GTNO offerts aux personnes âgées et le soumettre à l'approbation du Cabinet.

Date visée	Responsable de la mise en oeuvre
Mars 2003	Santé et Services sociaux



Étapes suivantes

Le ministère de la Santé et des Services sociaux dirigera la mise en œuvre de ce Plan d'action au cours de la prochaine année. Un comité interministériel des programmes pour personnes âgées sera établi afin de :

- surveiller l'élaboration d'un plan de travail;
- coordonner toutes les activités indiquées dans le Plan d'action;
- faire rapport des progrès accomplis au sous-ministre responsable des aînés.

Le travail est déjà amorcé pour de nombreuses recommandations. Les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action seront transmis au public et aux parties intéressées par l'entremise du ministre responsable des aînés.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Mark Cleveland
Sous-ministre responsable des aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Téléphone : (867) 920-6173
Télécopieur : (867) 873-0266